

Quoi de neuf chez FUJITSU ?

Nouveau Vice-Président Directeur Général

Un « être de lumière » aurait pris la décision de partir... en la personne de ... heu... ?

Nous accueillons un nouveau Vice-Président Directeur Général :

M. Benjamin Revcolevschi

Il nous vient tout droit de chez SFR pour relever les prochains défis chez FUJITSU.

Nous espérons qu'il nous apportera une vision éclairée de notre avenir, contribuera à pérenniser nos emplois, donner un nouvel élan à la confiance et notre carrière professionnelle.

Les améliorations attendues sont :

- La Reconnaissance :
 - Savoir dire « *Bonjour* »
 - Savoir dire « *Merci* » quand un-e salarié-e a bien travaillé
 - Augmenter un-e salarié-e dès lors qu'il le mérite et non pas uniquement quand il le réclame.
 - Contribuer à l'évolution du ou de la salariée (*changement de poste, formation, classification ; qualification ; régularisation avenant au contrat de travail ; ...*)
- Travail d'équipe :
 - Faire en sorte que l'on « *avance* » tous ensemble et non pas les uns contre les autres.
- Communication :
 - Informer ; collaborer ; partager
- Charge travail :
 - Prendre conscience de la charge de travail Réelle et d'éviter dépression et burnout.
 - Définir les limites: Où commence ma tâche, où démarre celle de mes collaborateurs ?
- Logiciel :
 - Prendre en compte nos besoins dans le nouvel outil qui succèdera à Service Center.
 - Mettre en place un outil commun et utilisable par tous en vue de répondre aux objectifs globaux de standardisation et d'industrialisation.

Négociations Annuelles Obligatoire 2015 (NAO)

Les NAO ont débuté le 09 mars 2015 avec comme 1er thème la mise en place du calendrier des prochaines réunions.

La date prévisionnelle de la fin des négociations serait prévue Fin Mai 2015.

Lors de prochaines réunions les thèmes suivants seront abordés :

- Le rapport sur l'égalité entre les Hommes et les Femmes
- Les augmentations de salaire
- Le temps de travail
- L'épargne Salariale
- L'insertion professionnelle Handicapée
- L'égalité professionnelle

Au vu de la situation sociale de l'entreprise et du gel depuis des années de toute progression salariale digne de ce nom, la CGT va réactualiser ces propositions en la matière en partant de celles que nous portions déjà lors des précédentes NAO.

Mais en vertu de notre promesse d'être à l'écoute de vos besoins, nous vous invitons à nous rencontrer pour discuter avec nous ou de nous faire part par courriel de vos desideratas.

Nous affinerons nos propositions sur lesquelles nous communiquerons ultérieurement pour avoir votre avis.

Important !!!

Lors de vos entretiens annuels à venir, n'hésitez pas à faire part de votre demande de revalorisation salariale, mais aussi de vos besoins en terme de formation et de vos attentes en matière d'évolution de carrière. Cela est fait aussi pour cela !



TOTAL : Salarié-e-s FUJITSU (HSS) TOTALEMENT HS

Après l'annonce de la délocalisation des postes de coordination vers le Portugal, nos collègues se sont grandement inquiétés pour leur avenir.

Cela a aussi eu des répercussions sur le travail des techniciens.

Après des tentatives pour leur faire accepter divers postes « *en guise de reclassement* » souvent contre leur gré, et suite au manque et /ou à la mauvaise communication, certains ont craqué...

Malgré le soutien de certains représentants du personnel, et devant les faibles perspectives d'avenir qui leur sont proposées, les uns préfèrent « *négoier* » un départ avec des conditions minimales alors que d'autres tombent en dépression !

Imaginez votre Chef venir vous voir et vous dire « *tu n'as plus de boulot à la fin du mois* » !

La situation est catastrophique !

Une enquête à l'initiative du CHSCT est en cours sur la souffrance au travail afin que les salarié-e-s puissent s'exprimer sur les conditions actuelles et la qualité de vie au travail chez TOTAL.

Nous vous tiendrons informés des suites de cette enquête.

Rupture Conventionnelle en recrudescence

Il n'y a pas que chez TOTAL, que la direction tente « *d'imposer* » la signature d'une rupture conventionnelle. Depuis quelques temps, bon nombre d'entre vous se sont vu proposer, par la direction, une telle négociation.

Pour rappel, environ 25 ruptures ont été signées entre 2013 et 2014. A tel point que cette situation pourrait

s'apparenter à des licenciements économiques déguisés, car bon nombre de postes sont supprimés dès que le titulaire du poste a quitté l'entreprise...

Nous pouvons nous poser des questions sur les raisons qui motivent la direction à accepter de telles ruptures. Serait-ce pour pouvoir choisir librement les salarié-e-s dont elle veut se séparer ? Serait-ce pour réduire sa masse salariale à moindre coût ? S'éviter un Plan de Sauvegarde de l'Emploi par trop onéreux et qui l'obligerait à consulter les représentants du personnel ?

Mais surtout ce dont nous sommes certains, c'est que dans cette négociation de « *dupes* », c'est toujours l'entreprise qui gagne !!!

Déjà en perdant le bénéfice de l'indemnité conventionnelle de licenciement. En effet, en cas de rupture conventionnelle, l'indemnité de licenciement applicable est celle prévue par le Code du travail et non la convention collective. D'ailleurs si par hasard, il vous était versé l'indemnité de licenciement conventionnelle, et bien vous subiriez un délai de carence dans le versement des allocations chômage pouvant atteindre 180 jours au lieu de 90 dans le cas d'un licenciement économique. Ajouter à cela l'absence de toutes dispositions vous permettant de retrouver rapidement un emploi (aide à la formation, cabinet de reclassement, etc.).

Voilà pourquoi nous restons vigilants sur le fait que ces Ruptures Conventionnelles ne soient pas faites au détriment de l'intérêt général.

Les ruptures conventionnelles touchent tout le monde, la preuve en est que même au sein de nos élus, certains se sont laissés tenter, par l'appel des sirènes. En effet, c'est avec beaucoup de surprise que nous avons appris quelques minutes avant de recevoir l'ordre du jour de la réunion Extraordinaire du CE qu'un de nos élus (CGT et non syndiqué) en avait négocié une dans la plus grande discrétion.

Bulletin d'adhésion

Nom et Prénom :

Adresse :

..... Tél :

Entreprise : Mail :

Catégorie professionnelle (à cocher) : Employé Technicien Ingénieur Cadre

Bulletin à remettre à un délégué CGT ou à envoyer à la fédération à l'adresse suivante :

Fédération CGT des Sociétés d'Études – 263, rue de Paris – Case 421 – 93514 Montreuil cedex